



Annexe aux Conditions Générales de vente d'extension de garantie pour les véhicules neufs d'usine « Garantie d'Achat »

(version : janvier 2024)

Annexe I

Pièces d'entretien et d'usure pour autobus, camions et fourgonnettes (conformément aux recommandations d'entretien et de carburant)

Définition de l'usure naturelle et de l'entretien :

L'usure se produit lorsque des signes d'usure se produisent sur une partie du produit MAN ou sur l'ensemble du produit MAN, compte tenu de l'utilisation normale ou contractuelle.

Les pièces d'usure sont des pièces qui, par définition, ont une durée de vie limitée. D'une part, leur durée de vie est plus courte que la période de prescription des réclamations relatives aux défauts des pièces d'usure et, d'autre part, elle est plus courte que celle du produit MAN. L'usure naturelle se produit en particulier lorsque les composants individuels présentent généralement plus d'usure que l'ensemble du produit MAN et doivent être régulièrement remplacés.

Les travaux d'usure et d'entretien doivent avoir lieu à des moments différents et dépendent du nombre de kilomètres parcourus, des conditions géographiques et climatiques, des conditions routières et de conduite, du comportement de conduite, etc. Ces conditions peuvent avoir un impact significatif sur la durée de vie des pièces concernées. Cela s'applique également à la diminution de la capacité de la batterie haute tension au fil du temps.

L'entretien peut être divisée en « entretien planifié » et « entretien non planifié » :

1. L'entretien planifié est basé sur la durée de vie utile du produit MAN et le kilométrage parcouru et comprend le remplacement des pièces qui devraient être remplacées, telles que l'huile et les filtres.
2. L'entretien non planifié comprend le remplacement de pièces présentant des schémas d'usure différents en fonction du fonctionnement du véhicule et/ou de son utilisation prévue. Au cours d'un entretien de routine, ces pièces sont programmés pour inspection, mais pas pour remplacement. Si aucune défaillance matérielle ou de fabrication n'est constatée lors de l'inspection, mais qu'un remplacement est nécessaire en raison de l'usure, la réparation sera considérée comme un entretien non planifié et non comme une responsabilité entrant dans le champ d'application de l'extension de garantie.

Afin de garantir la fiabilité opérationnelle et la sécurité routière, il est extrêmement important que toutes les opérations d'entretien et d'inspection soient effectués conformément aux réglementations MAN applicables et au plan de maintenance défini dans le manuel de maintenance MAN.



Annexe II

Vue d'ensemble de l'étendue des services ou des pièces incluses et exclues dans le cas d'une extension des services pour les autobus, camions et fourgonnettes neufs d'usine :

⊙ = inclus, ⊘ = exclu

eTruck / eBus (avec moteur électrique)	Garantie - Véhicule complet	Garantie - Chaîne Cinématique	Garantie – Batteries Haute Tension
Chaîne cinématique			
Moteur électrique	⊙	⊙	⊘
Onduleur(s) AC/DC	⊙	⊙	⊘
Faisceau de câblage HT	⊙	⊙	⊘
Cardan	⊙	⊙	⊘
Essieu arrière	⊙	⊙	⊘
Composants haute tension			
Connexion de charge	⊙	⊙	⊘
Convertisseur	⊙	⊙	⊘
Distributeur haute tension	⊙	⊙	⊘
Boîtier de commande distributeur HT (HDU) ¹	⊙	⊙	⊘
Distributeur de prises de charge	⊙	⊙	⊘
Distributeur de connexion équipotentiel	⊙	⊙	⊘
Conditionnement de la température de la batterie (chauffage/refroidissement)	⊙	⊙	⊘
Câbles haute tension (câblage)	⊙	⊙	⊘
Boîtier de commande du système HT	⊙	⊙	⊘
Prise de force électrique / ePTO²			
Compresseur de réfrigérant HT	⊙	⊙	⊘
Onduleur AUX ¹	⊙	⊙	⊘
Véhicule complet			
Alimentation en air comprimé	⊙	⊘	⊘
Générateurs d'entrée de refroidissement/auxiliaires	⊙	⊘	⊘
Chauffage/climatisation	⊙	⊘	⊘
Électrique/électronique/capteurs	⊙	⊘	⊘
Superstructure	⊙	⊘	⊘
Essieux trainants	⊙	⊘	⊘
Système de freinage	⊙	⊘	⊘
Contrôle (eTruck : y compris eHAL)	⊙	⊘	⊘
Batterie haute tension (eBus/eTruck)			
Modules de batterie	⊘	⊙	⊙
Système de gestion de batterie (BMS)	⊘	⊙	⊙
Contrôleur de gestion des cellules (CMC)	⊘	⊙	⊙
Boîtier de la batterie	⊘	⊙	⊙
Autres composants (mécanique, connecteurs, boîte de jonction de batterie)	⊘	⊙	⊙

⊙ = inclus, ⊘ = exclu

¹ Sauf pour eBus
² Sauf pour eTruck



Camion / Bus / Camionnette avec moteur à combustion	Garantie – véhicule complet	Garantie – chaîne cinématique	Garantie – chaîne cinématique étendu(ATG+)
Chaîne cinématique			
Moteur	●	●	●
Boîte de vitesse	●	●	●
Essieux arrière	●	●	●
Essieux avant moteurs ²	●	●	●
Hydrodrive ²	●	●	●
MAN EfficientHybride BUS incl. Système Ultracap	●	●	●
Transfert/Boîte de transfert ²	●	●	●
Essieu	●	●	●
Démarrreur	●	○	●
Alternateur	●	○	●
Composants de post-traitement des gaz d'échappement	●	○	●
Véhicule complet			
Alimentation en air comprimé	●	○	○
Presses à air	●	○	●
Générateurs d'entrée/auxiliaires de refroidissement	●	○	○
Chauffage/climatisation	●	○	○
Électrique/électronique/capteurs	●	○	○
Carrosserie (superstructure, portes)			
Cabine de conduite	●	○	○
Essieu avant traînant	●	○	○
Système de freinage	●	○	○
Direction	●	○	○
Sonde lambda	●	○	○

● = inclus, ○ = exclu

² S'applique uniquement aux camions



Les pièces suivantes sont exclues de l'extension de garantie pour le véhicule/groupe motopropulseur complet et le groupe motopropulseur étendu s'ils sont remplacés dans le cadre d'un entretien planifié ou non planifié (usure normale).

Camion, eTruck, Bus, eBus, TGE, eTGE	Garantie d'achat Total véhicule	Acheter la garantie du groupe motopropulseur	Garantie d'achat HV-pile
Pièces exclues			
Batteries de démarrage	⊙	⊙	⊙
Pneumatiques/masses d'équilibrage	⊙	⊙	⊙
Plaquettes de frein, mâchoires de frein	⊙	⊙	⊙
Disques de frein, tambours de frein	⊙	⊙	⊙
Tous les joints	⊙	⊙	⊙
Tous les filtres/systèmes de filtres	⊙	⊙	⊙
Toutes les vitres	⊙	⊙	⊙
Courroies trapézoïdales, courroies de distribution	⊙	⊙	⊙
Embrayage	⊙	⊙	⊙
Liquide de refroidissement, fluides hydrauliques, réfrigérants, autres fluides	⊙	⊙	⊙
Ampoules	⊙	⊙	⊙
Balais d'essuie-glace	⊙	⊙	⊙
Huiles et lubrifiants	⊙	⊙	⊙
Pièces directement liées au fonctionnement au gaz naturel	⊙	⊙	⊙
Batterie HT pour eTGE ³	⊙	⊙	⊙
Filtre à particules	⊙	⊙	⊙

⊙ = inclus, ⊘ = exclu

³ Dans le cas du fourgon tout électrique (eTGE), la batterie haute tension ne peut pas être couverte par une garantie standard, car elle fait partie de la responsabilité étendue de huit ans pour les défauts matériels.